



Impossible de trouvé un logement

Par **hafsso_old**, le 17/12/2007 à 11:11

Bonjour, je suis divorcée et j'ai 3 enfants et je suis en CDI et je suis chez mes parents et nous sommes 10 au total dans un f4 avec mon frère qui est handicapé cela fait plus de 2 ans que je recherche un appartement j'aimerais savoir quels sont mes droits pour pouvoir bénéficier d'un appartement ou faut-il que je prenne un avocat pour accélérer mes démarches, merci de votre réponse, Cordialement

Par **ly31**, le 17/12/2007 à 11:50

Bonjour,

Vous êtes à la recherche d'un appartement et vous êtes en CDI

Combien y a-t-il d'employés dans votre société ? ,
n'avez-vous pas le droit au 1% patronal

Inutile de prendre un Avocat pour ce genre de chose, du moins je pense, il y a beaucoup de demandes, pour très peu d'appartements libres

Dans quel département vous situez-vous ?

Avez-vous déposé votre dossier de demande de logement dans plusieurs organismes ?

A vous lire

ly31

Par **hafsso_old**, le **17/12/2007** à **12:33**

Bonjour

oui je beneficie du 1% mais j'attends toujours, je suis dans le 92 et j'ai effectivement déposée plusieurs demandes dans différents organismes et aussi sans réponse c'est pourquoi je voulais prendre un avocat pour accélérer ma situation difficile surtout vis à vis des mairies qui ne proposent aucune solution alors qu'il y a des logements vacants dans le secteur où habite mes parents

Cordialement

Par **ly31**, le **17/12/2007** à **12:58**

Re Bonjour

Vous avez la chance de bénéficier du 1% patronal, cela signifie que votre employeur dispose, de tant à autre, de logements pour SES employés !!!

Avez-vous plus d'un an d'ancienneté ???

Vous a-t-il déjà proposé un logement ?

A-t-il une liste d'attente ?

A vous lire

ly31

Par **hafsso_old**, le **17/12/2007** à **15:17**

Re.. Bonjour

Oui j'ai plus d'un an d'ancienneté et j'ai été effectivement mise en liste d'attente mais après maintes relances envers ma société la réponse était que les propriétaires refusaient ma demande sous prétexte que mes revenus n'étaient pas suffisants

merci pour l'intérêt que vous portez à ma situation

Bien cordialement

Par **ly31**, le **17/12/2007** à **15:54**

Re Bonjour

Au vue de cette réponse, c'est à votre employeur de vous loger dans un appartement en rapport avec vos revenus !

Je vous conseille de relancer (gentiment) et assez souvent votre D.R.H. (directeur des ressources humaines), en lui rappelant que la situation devient de plus en plus compliquée (a votre âge vivre avec ses parents, ses frères et soeurs)

Gardez courage !

J'espère vous lire bientôt en m'annonçant que vous allez obtenir un appartement

ly31

Par **garric_old**, le **20/12/2007** à **11:33**

Bonjour,

Je comprends votre désarroi face à une telle situation, mais ne baissez pas les bras.

J'ai connu une situation semblable suite à mon divorce et, bénéficiant du 1% Patronal, mon Assistante Sociale est intervenu auprès de mon Employeur, ce qui a permis d'accélérer les choses et de me faire passer en priorité au niveau des attributions des logements dans l'Entreprise.

Essayez, qui tente rien n'a rien.

Bonne chance.